

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'UN NOUVEAU CODE UNIVERSEL DES PRODUITS (CUP) POUR UN EMBALLAGE DE FRUITS ET LÉGUMES FRAIS À POIDS, VOLUME OU QUANTITÉ FIXE

Assurez-vous d'avoir bien lu le présent formulaire de demande et d'y joindre toute la documentation nécessaire avant de l'envoyer à l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL). LES FRAIS DE DEMANDE NE SERONT PAS REMBOURSÉS. Avant d'appliquer un nouveau code, vérifiez avec l'ACDFL si le numéro n'est pas déjà attribué ou en attente.

Prévoyez des délais d'au moins 4 à 6 semaines pour permettre à l'ACDFL et à la PMA de traiter votre demande et d'attribuer de nouveaux numéros. N'attendez pas la dernière minute pour soumettre votre demande : faites-le bien avant l'impression de vos emballages.

L'ACDFL n'examine et ne traite pas les demandes de CUP aux É.-U. Pour obtenir un tel code, les sociétés américaines devront remplir le formulaire de demande aux É.-U. que l'on peut trouver sur le site [pma.com](http://pma.com).

Seules les demandes qui respectent les critères suivants et qui sont accompagnées de la documentation nécessaire seront considérées. Si l'un ou l'autre des critères suivants ne s'applique pas pour votre demande, indiquez-le sur le formulaire.

### CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES NUMÉROS

#### 1. PRODUIT

Il doit s'agir de fruits ou de légumes frais non transformés destinés à la vente dans les magasins de détail. Les CUP génériques ne sont pas attribués aux fruits et légumes transformés, mélangés, pelés ou coupés. Les produits doivent être vendus dans un emballage à poids, volume ou quantité fixe qui porte le nom et l'adresse de l'emballer ou de l'expéditeur.

#### 2. VARIÉTÉ

Le produit doit être d'une variété communément reconnue comme distincte d'une autre variété (par exemple « Pomme, Red Delicious » par rapport à « Pomme, Golden Delicious »).

#### 3. CATÉGORIE (SI NÉCESSAIRE)

Le produit doit s'inscrire dans une catégorie établie de l'Agence canadienne d'inspection des aliments ou d'un autre organisme de réglementation; la catégorie doit être reconnue par le corps professionnel dans ses pratiques (p. ex., No 1, de fantaisie, Extra de fantaisie, etc.). Ce critère ne s'applique que s'il existe plusieurs catégories d'un même article devant être distinguées.

#### 4. POIDS ou VOLUME

Le poids ou le volume de l'emballage doit être conforme à la norme employée ou réglementée à grande échelle au Canada (p. ex., emballage de 2 lb de carottes).

#### 5. CALIBRE

Le calibre du produit doit suivre les normes communément appliquées au Canada (p. ex., pommes de 2 3/8 po).

#### 6. ORIGINE

Définit la source du produit. « Toutes les régions » est le choix par défaut. La région de culture exacte (c.-à-d. autre que le pays) n'est utilisée dans la nomenclature du CUP que s'il s'agit d'une région connue au sein de la vente au détail comme nécessitant un CUP ou une désignation particulière.

#### 7. EMBALLAGE

Définit le type d'emballage employé pour la vente aux consommateurs (p. ex., sac, double coque, contenant).

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE CUP

Remplissez les champs ci-dessous pour nous permettre d'évaluer s'il faudra attribuer un nouveau numéro CUP aux fruits et légumes frais que vous indiquez. En remplissant ce formulaire et en versant les frais demandés, vous acceptez de suivre les règles et les procédures établies par la Produce Marketing Association (PMA).

### COORDONNÉES

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Nom de la personne-ressource : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province: \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

No de téléphone : \_\_\_\_\_

No de télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

### MODE DE PAIEMENT

Les paiements sont acceptés par chèque (à l'ordre de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes) et par carte de crédit.

Cocher un  MasterCard  Visa  Amex  Cheque

No de carte de crédit : \_\_\_\_\_

Date d'expiration (MM/AAAA) : \_\_\_\_\_ Code CVV : \_\_\_\_\_

Nom (en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Signature autorisée : \_\_\_\_\_

### DÉTAILS DES CRITÈRES

Assurez-vous d'avoir lu les renseignements sur les frais et les critères d'attribution des numéros avant de remplir la section suivante. Si jamais vous avez des questions, communiquez avec l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) au 613-226-4187. Avant de soumettre une demande, assurez-vous de vérifier auprès de l'ACDFL que les numéros demandés n'ont pas déjà été attribués et ne sont pas en attente. Si l'une ou l'autre des sections ne s'applique pas à votre produit, inscrivez simplement « s.o. » dans l'espace en question.

**Vous devez obligatoirement remplir une copie de ce formulaire pour chaque numéro que vous demandez.**

Produit :

Variété :

Catégorie :

Emballage à poids,  
volume ou quantité fixe :

Calibre :

Origine :

Type d'emballage :

### RENSEIGNEMENTS SUR LES FRAIS

	Tarif	Résidents de C.-B., Alb., Sask., Man., Qc, Yn, Nt : ajoutez 5 % de TPS	Résidents de l'Ont. ajoutez 13 % de TVH	Résidents de N.-É., N.-B, Î.-P.-É. : ajoutez 15 % de TVH	TOTAL
<input type="checkbox"/> Membre	200,00 \$ +	10,00 \$	26,00 \$	30,00 \$	\$ _____
<input type="checkbox"/> Non-membre	250,00 \$ +	12,50 \$	32,50 \$	37,50 \$	\$ _____

No de TPS / TVH : 106846587

Des frais de **200,00 \$ (CA) POUR LES MEMBRES** et de **250,00 \$ POUR LES NON-MEMBRES (TAXES APPLICABLES EN SUS)** s'appliquent pour chaque demande de nouveau numéro soumise à l'ACDFL. Les demandes doivent être accompagnées des paiements nécessaires. Il est obligatoire de remplir une demande distincte pour chaque numéro demandé. Si vous désirez demander plusieurs numéros et que vous remplissez plusieurs demandes en même temps, le maximum des frais à verser sera de **1 500,00 \$ (TAXES APPLICABLES EN SUS)** pour un maximum de 25 numéros. Si vous désirez demander plus de 25 numéros, communiquez avec l'ACDFL pour connaître les frais. Les frais ne vous seront pas remboursés si votre demande est refusée. Toutes les demandes doivent être faites à l'aide de formulaires disponibles sur le site de l'ACDFL, [acdf.ca](http://acdf.ca), ou obtenus en communiquant avec les bureaux de l'Association. Toutes les autres demandes seront refusées. L'ACDFL et la PMA tenteront d'examiner les demandes rapidement, mais n'assument aucune responsabilité en cas de retard dans un dossier. Une fois qu'un numéro sera attribué, l'ACDFL le communiquera au demandeur.

**Politique de confidentialité** : En remplissant ce formulaire, vous consentez à l'utilisation des renseignements personnels que vous avez fournis pour le traitement de la transaction. Pour connaître la politique de confidentialité de l'ACDFL, consultez [cpma.ca/fr/politique-relative-a-la-protection-des-renseignements-personnels](http://cpma.ca/fr/politique-relative-a-la-protection-des-renseignements-personnels)

**Renvoyez le formulaire rempli à l'adresse suivante** : ACDFL, 162 Cleopatra Drive, Ottawa (Ontario) Canada K2G 5X2  
Téléphone : (+1) 613-226-4187 Télécopieur : (+1) 613-226-2984 Courriel : [question@cpma.ca](mailto:question@cpma.ca)